



Snitpect-FO

En Direct de la CAP des ITPE

Les 3 faits marquants

1) Diminution des cycles de mobilité : **le SNI refuse que la gestion des ITPE soit sabordée !**

(lire en p2)

2) Réunion technique **obtenue** début juillet, sur les pré-positionnements dans les DREAL

(lire en p3)

3) La [note occulte de la DRH](#) de fin 2015 n'a pas été lue par tout le monde : **deux services placés sous haute surveillance, suite aux alertes du SNI !**

(lire en p5)

CAP du 8 juin 2016

- les réponses de l'administration à la déclaration préalable,
- les résultats de la CAP : mobilités aux 1^{er} et 2^e niveaux, mobilités hors ministère, concrétisations des promotions à IDTPE, détachements et intégrations, réorganisations de service, titularisations, réductions d'ancienneté
- les coordonnées de tes 12 représentants du personnel

Les chiffres-clefs

64%

58%

Ce sont les taux de mobilités réussies, respectivement aux 1^{er} et 2^e niveaux

Échanges avec l'administration

Mobilité : le nouvel ennemi ?

L'administration a placé les ITPE devant la décision devenue irrévocable du SGG d'imposer un nombre annuel de cycles de mobilité fixé à 2, au lieu de 3 dans nos ministères.

Ils n'accepteront cependant pas que leur gestion soit sabordée au profit de soi-disant mesures de simplification ou de réduction des effectifs RH, notamment en ce mois de juin 2016 où des échéances majeures se profilent pour l'avenir des ITPE : réforme statutaire, RIFSEEP, ENTPE, ...

Retrouve l'intégralité de la [déclaration préalable de la CAP du 8 juin 2016](#).

► Les réponses de l'administration :

Sur la diminution du nombre de cycles de mobilité :

Le président de la CAP déclare que le ministère s'inscrit dans une démarche interministérielle. La diminution du nombre de cycles de mobilité relève d'une injonction du SGG depuis 2014 et non d'une initiative du ministère. Des réflexions existent autour du chantier de diminution du nombre de cycles, notamment quant aux impacts sur les concrétisations ; de nombreuses propositions ont été formulées par l'administration lors de la dernière réunion, à commencer par le principe de publication via une liste principale stabilisée complétée par une liste additive, qui devrait être précisé lors d'une future réunion. Un débat devra en outre avoir lieu sur la possibilité de supprimer des postes de la liste principale. Le président de la CAP souligne l'avantage à laisser plus de temps pour les échanges avec les employeurs et à proposer une plage assez large autour des dates d'effet pour les services.

Il confirme le passage à 2 cycles pour 2017, qui sera transcrit dans une note du SG, en cours de préparation, dès l'appel à remontée de postes de fin juin.

Le SNITPECT-FO sera particulièrement vigilant à la prise en compte des propositions formulées à travers le « Manifeste pour la mobilité » remis par FO à la DRH.

Par ailleurs, dans les différents échanges intervenus autour du sujet « cycles de mobilité », il est apparu que l'approche « multi-employeurs » souhaitée était restée totalement virtuelle à ce stade !

Sur l'application « mobilité » :

Le Président affirme qu'il n'est pas envisagé de mettre fin à l'application Mobilité ; le recours généralisé à la BIEP rendrait en effet impossible les travaux des pré-CAP et CAP. En revanche, un travail est engagé en interministériel sur le sujet. Un outil interministériel pourrait en effet permettre d'avoir les mêmes possibilités en intégrant les établissements publics, les autres ministères, ainsi que les agents accueillis en détachement.

Le SNITPECT-FO veillera à ce que la situation ne dérive pas vers du fil de l'eau généralisé et à ce que le principe de listes ministérielles demeure.

Concernant les arrêts temporaires de l'application, le Président de la CAP estime qu'ils n'ont pas eu d'impact sur le cycle...

Sur les impacts de la diminution des cycles sur la charte de gestion :

Le président de la CAP précise que les modalités de gestion qui vont être intégrées dans la charte feront l'objet de discussions avec toutes les fédérations. Pour mémoire, lors de la réunion du 18 mai, une des options proposées par l'administration, concernant les concrétisations, n'imposait pas de changement d'environnement professionnel ; l'autre option proposait de conserver les règles actuelles avec un élargissement de la durée de concrétisation à 2 ans et l'élaboration d'un classement comportant une liste complémentaire. Le maintien de gestions différentes pour plusieurs corps n'est pas acquise !

Le passage de 3 à 2 cycles de mobilité laissera les ITPE amers !

Si la responsabilité première en revient au SGG, il appartient désormais au ministère de tout mettre en œuvre pour que cela se déroule dans les moins mauvaises conditions ...

L'administration est donc loin d'être à l'abri de réactions fermes à l'encontre d'un projet qui paraîtrait inacceptable aux yeux des ITPE !

Le SGG a d'ailleurs exprimé son souhait auprès de FO de tout mettre en œuvre pour le bon accompagnement de cette réforme : la balle est donc dans le camp de la DRH !

FO et le SNITPECT-FO ont fait des propositions en matière d'améliorations des propositions de l'administration, notamment en ce qui concerne les concrétisations sur 2 ans, sans nécessité de recourir à la solution trop complexe et ingérable développée dans l'option 2 de l'administration.

Le président de la CAP précise que le débat va être conclu avec l'ensemble des fédérations.

La contre-proposition du SNITPECT-FO a été analysée et sera ré-évoquée.

La charte de gestion a toujours été travaillée avec les représentants en CAP mais le président de la CAP indique cependant ne pas disposer d'information, pour le moment, sur la manière de mener les travaux sur la définition des critères de concrétisation : avec l'ensemble des fédérations ou uniquement les représentants élus en CAP.

Sur ce sujet, la position du SNITPECT-FO est claire :

Pour tout ce qui relève du corps des ITPE, la gestion doit se construire avec ceux qui la connaissent et sont légitimes pour porter des positions, représentants issus du 4 décembre 2014 !

Le format de travail retenu est donc attendu : dans ce mois de juin, les ITPE sauront tirer les conséquences des choix de la DRH en la matière !

Sur les pré-positionnements dans les services impactés par la réforme territoriale :

Le président de la CAP regrette que certains services n'aient pas joué le jeu quant à la circulaire pré-positionnement ; ces services ont été relancés et certaines données transmises tardivement. L'administration n'est pas en mesure de présenter un bilan au jour d'aujourd'hui. La prochaine CAP étant assez éloignée, il est proposé une réunion technique début juillet : le bilan des emplois d'IC « avant-

après » la réforme territoriale sera produit, dont une comparaison avec d'autres emplois fonctionnels (CAEDAD, emplois « grafables »).

Le SNITPECT-FO note la réunion technique spécifique consacrée aux ITPE impactés par la fusion des DREAL fusionnées.

Le bilan de l'administration pourra conduire à des évolutions sur les textes pour intégrer de nouvelles fonctions ou en englober davantage.

Concernant les arrêtés ICPTTE dans les autres ministères :

- la situation est au point mort au MAAF, la fonction publique serait en cause ;

- coté ministère de l'intérieur, un projet d'arrêté a été transmis début mai pour co-validation puis saisie conjointe de la fonction publique.

Le président de la CAP souligne ainsi l'intérêt du projet de 3e grade en cours, porté par l'administration, tout en précisant que les emplois fonctionnels ne disparaîtront pas !

Concernant la réforme statutaire, le SNITPECT-FO note que le président de la CAP semble très affirmatif sur la nécessité de maintien des emplois fonctionnels ; en l'absence de l'écriture de la moindre ligne sur le projet de décret statutaire, cela est pour le moins paradoxal !

Les exemples d'autres corps gérés avec plusieurs « tuyaux » (emploi fonctionnel et 3e grade à accès fonctionnel, avec NBI d'un côté...) se sont révélés très complexes et peu lisibles de l'aveu même de l'administration.

Sans plus de précision à ce stade sur un quelconque projet concret, la revendication du SNITPECT-FO reste bien la création d'un véritable 3ème grade dont la gestion ne soit pas polluée par le maintien d'emplois fonctionnels en parallèle.

Sur le transfert de la sécurité routière :

Le SNITPECT-FO fait part de la légitime inquiétude des ITPE : la convention de gestion arrive à son terme à fin 2016 : de sérieux doutes existent quant à un transfert individuel des agents à la fin de l'année. Des départs anticipés sont à craindre si le cadre des missions SR n'est pas rapidement précisé, les ITPE risquant de prendre les devants pour ne finir détachés dans des corps du ministère de l'intérieur... !

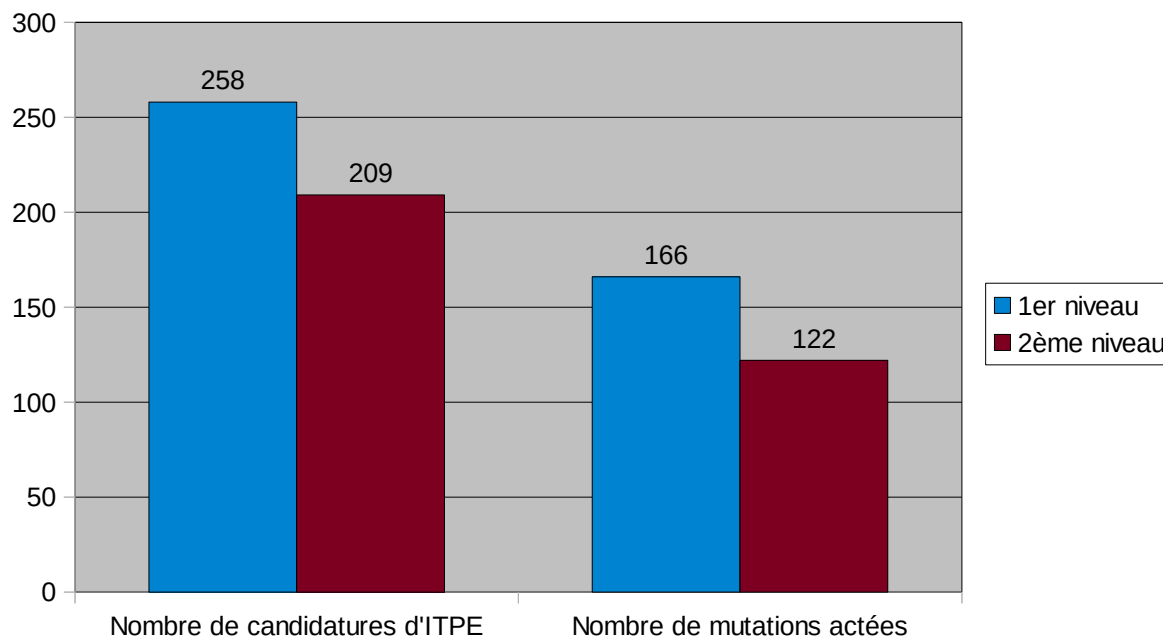
Sur ce sujet, le président de la CAP n'a pas d'éléments de réponse à apporter **Le SNITPECT-FO portera donc, avec FO, la question au bon niveau !**

Les résultats de la CAP

► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1228**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **758**



Une analyse de la liste des postes vacants fait ressortir :

- 68 % des postes du 1^{er} niveau étaient « susceptibles d'être vacants » et 45 % des postes du Cerema réservés en interne ;
- 71 % des postes du 2^e niveau étaient « susceptibles d'être vacants » et 40 % des postes du Cerema réservés en interne.

Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leur choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1^{er} grade : **64 %** des demandes de mobilité satisfaites
- 2^e grade : **58 %** des demandes de mobilité satisfaites

► Le suivi du tableau d'avancement à IDTPE :

Sur les 117 camarades inscrits au tableau d'avancement 2016, **94** ont concrétisé après ce cycle ; ce qui se situe dans les ordres de grandeur de l'année passée à la même époque.

Concrétisations et réforme territoriale

Le SNITPECT-FO ne tolérera pas de dégrader le niveau d'ambition de la gestion du corps des ITPE, niveau qui contribue à la reconnaissance de nos parcours et de nos compétences.

Le SNITPECT-FO ne tolérera pas non plus que les ITPE soient les victimes de la réforme territoriale. Dans le contexte exceptionnel de cette année 2016, il est nécessaire d'envoyer un signal fort également aux agents hors DREAL fusionnées !

► Focus sur : les débats avec l'administration

La note occulte de la DRH n'a pas été lue par tout le monde !

Vive réaction du SNITPECT-FO :

- Contre un service dont la pratique a été de fausser le jeu pour accueillir quelqu'un en particulier ; les avis défavorables scandaleux émis à l'encontre d'ITPE, outre d'être parfaitement contraires aux instructions (certes non communiquées aux OS) de la DRH, allaient à l'encontre du principe même du fonctionnement de la CAP (sans compter que certains avis défavorables risquent de laisser des traces en interne...)
- Autre cas, même punition : un service récidiviste, non content d'avoir « labellisé » un poste « ICPEF ou IC Mines » (dans sa définition personnelle du A+), refusaient de classer les ITPE sur celui-ci !

Sur ces états de fait, **les alertes du SNITPECT-FO ont donc amené l'administration à procéder à un rappel à l'ordre des directeurs concernés**, demandant le classement des ITPE candidats sur ces postes et mettant leurs futures publications de poste sous haute surveillance !

Le SNITPECT-FO, quant à lui, va **missionner ses sections pour rester en vigilance et remonter toute dérive** de ce type afin d'alimenter un observatoire.

► Détachements dans le corps :

9 demandes de détachement entrant ont trouvé une suite favorable.

► Réorganisations de service :

Les réorganisations des DDT01, DDTM14, DDTM44, DDT84, DREAL Centre Val de Loire, STAC et CGEDD ont été examinées en CAP.

Le principe d'une réunion technique au début du mois de juillet a été retenu pour examiner l'ensemble des pré-positionnements dans les DREAL impactées par la réforme territoriale.

► Titularisations :

6 titularisations ont été actées durant cette CAP.

► Recours sur compte-rendu d'entretien professionnel :

1 recours a été examiné durant cette CAP.

► Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2015 :

Une fiabilisation des données à été demandée par le SNITPECT-FO sur les éléments présentés.

Le SNITPECT-FO a par ailleurs obtenu l'engagement de présenter de nouveaux scénarii permettant de réduire le nombre d'ITPE touchés par les effets concrets de la non-réduction d'ancienneté.

Tous les résultats sont en ligne ICI.

Prochaine CAP mobilité :

CAP : 18 octobre 2016

Pré-CAP : 10 octobre 2016

Date de publication de la liste des postes vacants : 21 juillet 2016

Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

Édouard ONNO	02 72 74 76 00	edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr
Stéphanie PASCAL	02 54 55 75 80	stephanie.pascal@loir-et-cher.gouv.fr
Benjamin VIER	01 43 17 73 11	benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr
Laurent JANVIER	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Manuelle SEIGNEUR	02 32 18 10 30	manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr
Éric HENNION	02 97 68 12 70	eric.hennion@morbihan.gouv.fr
Nadia JACQUOT	06 43 60 27 14	njacquot@feets-fo.fr
Alberto DOS SANTOS	03 83 50 97 43	Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr
Christelle BASSI	04 86 94 68 19	christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr
Charlotte COUTON	01 40 81 96 72	charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Marie BLAVOET	03 20 13 65 76	Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr
Elsa ALEXANDRE	04 72 74 58 36	elsa.alexandre@cerema.fr